

ANNEXE 11-

POSTES SIGNALES

A/ Postes à contraintes et/ou à compétences particulières

✓ Classes à horaires aménagés :

Musique :

- E.E.PU Sallier Aix en Provence (0130253E) - I.E.N AIX EST - M. AUGER 04.42.23.32.17.
- E.E.PU du cours Julien (0132638X) - I.E.N MLLE 14. - M. ILLY, 04.84.35.81.50
- E.E.PU Camille Pierron ISTRES (0132590V) – I.E.N ISTRES - Mme BONNET 04.42.56.32.20
- E.E.PU ZAC Château GOMBERT (0133821H) – IEN MARSEILLE 09 - M. SOULIE 04.84.52.30.57
- E.E.P.U Saint Mitre Marseille (0130647H) – I.E.N MLLE 10 Mme TALBOT 04.84.35.81.40

Gymnastique :

- Ecole Élémentaire Ste Anne (0130651M) - I.E.N MLLE 5 – M. STIOUI - 04.84.52.30.44

B/ Autres écoles signalées (Ecoles à Sujétions Spéciales)

✓ Ecoles pratiquant les techniques FREINET :

AIX : maternelle La Mareschale (0132246W - AIX OUEST)
AIX : élémentaire La Mareschale (0132169M - AIXOUEST)
MARSEILLE : élémentaire Bonneveine (0133124A - MARSEILLE 5)
MARSEILLE : élémentaire Les Fabrettes (0131636H - MARSEILLE 01)
MARSEILLE : élémentaire La Treille (0130831H - MARSEILLE 9)

Procédure (pour toute nomination sur poste d'adjoint ou de directeur) :

L'annexe 13 est à adresser au service mouvement avant le **25 mars** pour les postes publiés vacants le 17 mars 2016.

Pour les postes libérés par le mouvement :

- Envoi de la lettre de candidature (annexe 13) à la circonscription de l'I.E.N. pour le **24 mars 2016**;
Entretien avec l'I.E.N chargé de circonscription;
- Transmission de la lettre de candidature par l'I.E.N. au bureau D.P.E 2. pour **le 1^{er} avril 2016**
- Convocation à une commission d'entretiens durant le mois d'avril
Lors des opérations du mouvement, une priorité est donnée à ceux ayant suivi la procédure.
Le choix se fait au barème. La première année, l'affectation est à titre provisoire.